

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 58 (1920)
Heft: 36

Artikel: Le "fait-divers" d'Anatole Tardiveau
Autor: Tardiveau, Anatole
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-215808>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1862, par L. Monnet et H. Renou

Rédaction et Administration :

Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne

PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

PUBLICITAS

Société Anonyme Suisse de Publicité

LAUSANNE et dans ses agences

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—

six mois, Fr. 3.50 — Etranger, un an Fr. 8.70

ANNONCES : Canton, 20 cent.

Suisse et Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.

la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

On peut s'abonner au **Conteur Vaudois**,
jusqu'au 31 décembre 1920 pour

fr. 2.—

en s'adressant à l'administration, Pré-
du-Marché 9, Lausanne.

Sommaire du Numéro du 4 sept. 1920. — Le costume Vaudois. — Lo Vîhio Dêvesa : Po savey Pavini (Djan Dzâitet). — Le « Fait-Divers » d'Anatole Tardiveau (imité de l'anglais de Marc Twain). — Mœurs d'autrefois (Charles Gillard). — Stérile attente, suite et fin (R. Molles). — FEUILLETON : Dans le train (Solandieu). — Association des Vaudoises.



LE COSTUME VAUDOIS

Au cours de la deuxième assemblée générale de l'Association des Vaudoises tenue à Montreux le samedi 8 mai 1920, Mme Widmer-Curtat, présidente, a annoncé qu'elle et son mari créaient, aux fins de lutter contre la fantaisie et le mauvais goût dans la confection du costume vaudois, un prix annuel de 200 francs (Prix Widmer) pour la section qui, au prorata du nombre de ses membres, comptera le plus grand nombre de costumes corrects.

Voici, pour les Vaudoises, et surtout pour les futures Vaudoises, une description du costume vaudois authentique :

Une jupe de couleur, ample, froncée à la taille, de longueur raisonnable et sans garniture, en cotonne, lainage, milaine, gallette, toile nationale, soie ancienne. Un corsage de mérinos, d'alpaga ou de tout autre lainage noir, velours exclu, croché devant par des crochets et non pas lacé; le dos finissant par une petite basque; le devant par une pointe peu prononcée.

Un fichu de tulle ou de mousseline, plissé un peu derrière de façon à dégager la nuque en faisant une pointe; pris devant dans le corsage et fermé par une petite broche. Ce fichu peut être en couleur, mais il est plus élégant en blanc. Il peut être aussi porté sur le corsage s'il est en broderie ou en dentelle ancienne, mais ceci est une exception.

Le tablier doit être long, ample, froncé à la taille, sans garniture et attaché par des attaches ou un ruban assorti. Il peut être de soie, de cotonne, d'indienne, en harmonie avec la couleur de la jupe.

Les manches sont en toile de fil serrées au coude par un étroit poignet que ferment des boutons doubles, si possible en strass, reliés deux par deux par une chaînette d'argent. Pour l'hiver, on peut porter des manches longues et plates du même tissu que le corsage.

Le collier est en grenat, avec fermoir or placé devant ou il est en paillettes d'or. Un velours noir tout simple fait très bien.

Les bas sont noirs ou blancs, les souliers de préférence bas, à talons bas, mais jamais blancs ou jaunes.

La coiffette est en taffetas noir, garnie de vraie dentelle de soie, si possible. Cette dentelle doit être un peu gommée pour se tenir bien et former comme une auréole autour du visage, sur lequel elle ne doit pas tomber. Elle est posée avec un peu d'ampleur sur le sommet de la tête, avec davantage d'ampleur sur les côtés. Le chapeau peut être le vrai chapeau ancien des Montreusiennes ou celui adopté par les « Vaudoises », il y a deux ans, plus commode et plus facile à porter, tout en restant bien dans la note.

On peut porter sur le corsage de jolis fichus de soie ou de laine anciens. Comme vêtement chaud pour l'hiver, on recommande les grandes mantes de drap froncées, les châles vaudois, les châles de lainage uni. Les châles-tapis, portés sous Napoléon III, ne font pas partie du costume, bien plus ancien qu'eux.

La fantaisie, le port de fleurs sur les bonnets, les dentelles aux tabliers, les bijoux voyants sont absolument déplacés et nuisent à la beauté du costume.

Les mitaines sont en soie noire filochée.

Qu'est-ce que l'âge. — C'est un fleuve que les femmes s'efforcent de faire remonter vers sa source quand il a coulé pendant trente ans.



PO SAVEY L'AVINI

(Patois kuétzou ou de la partie inférieure du Canton de Fribourg.)

TOU nombrout dé tolyau et dé demi sou l'y et bin tan gran ke s'ou le betavé in tziron y poran krouvâ lou lé dè Nôtzacy (pâ shi dè Dzenêva, puske y dyon k'ou porai fetchi tota la population du mondou).

Kan dé lârè l'y an fé on krouyou kou kotti pâ; kan ouma grâhiâza ke vau sâ beta la kouarda au kou et ke ne sâ pâ tyin dè sâ martchan y lé fau prindre; kan ouma fenna dzafâza y vau savey se s'ou omou lâ dzuyâ dè la fissalla, ékcéterâ, ekcéterâ, y van vutou kore vey ouna dè stau vaudeyzé kon lan dâ devineuzé, puske y se gabon dé savey to sin ke l'y et katchy, et mimamin l'avini. Stau fémallâ ke fan shi galé miyh, y fan dé dju dè kârté, le brâçon, le kopon, et kan y réviron la dama dâ kâ o bin l'atzon dé stréfle, shin l'y et galây bon signou; ma se viron lou valâ d'karon o bin l'atzon dè pityè, o adon, to l'y et fotu. N'in da ke vo pringnon lâ man et vo guignon lou déchu ei lou dèzo, lâ granté et lâ pitité vérâ po vo dere se vo-zé onko grantin a vivre o bin se fau vo-z-in-kotchi po passa l'arma a gautze; se vo-z-arey de bouneu o bin de la métzance. Ne sé pâ se cau fémallâ l'y an fé dé patzé avoué lou dyablyou et se l'e an dza vindu lo ârma davançou; mâ se l'avan

tiet lo malice po savey la veretâ, creyou bin ke ne poran pa allâ bin lyin. Y vudré assebin savey portiet l'y a rin tiet dé fémallâ ke fan shi komerce. Pau-tishre peske lâ fémallâ l'y an din la tiça onna ruyvelta ke lè-omou n'an pâ!

Tessé ouin, istoire ke sâ passâne vê ouna dè stau sorcière. Din la mazon d'on gran signâ l'y avan robâ on gro plya d'erdzin. Lou maître dyerçon kon lâ di l'intandant volé savey nekau l'y avé fé lou kou Y va don avoué on autre dyerçon vey ouna vylle vaudeyza ke gâgnivâ sa ya in fazin la dévineuze. Léodâ-z-omou arrouvon dè bon matin vê l'anthianna ke vin orâ la pouârta. Ma shu lou lindâ y vey ke la pouârta iret tota kontcha avoué do pako et dè stau zâ ke lou poûro kemin lou retzou l'essel tzig au krâ! In veyin sosse, la vylle sâ betet a bramâ et a kuerlâ. — Hâ, ke dezey, se savé tyin l'y et lou gredin ke l'y a fé sin, l'y fotré to pè lè potel. Kan lè dou-z-omou l'y an voyu sosse, sâ son de : « Kemin sta dévineuze porrey-shé no dere kué ly a rabâ lou plyn, puske ne pau pâ savey shi ke l'y a kontchy sa pouârta? No seran bin fou dè l'e bailly dè l'erdzin po no fère ingueuzâ. Adon sâ son indallâ in lou fotin dè la vylle ba-toille.

LE „ FAIT-DIVERS “

D'ANATOLE TARDIVEAU

Un des meilleurs amis de notre journal, M. Anatole Tardiveau, entrat hier soir précipitamment dans la salle de rédaction où je me trouvai seul, attendant, comme secrétaire, le premier numéro du tirage. L'air épouvanté, très pâle, tremblant, il me frappa sur l'épaule et posa sur mon pupitre, en pleine lumière, un feuillet de copie, un fait-divers. Puis, toujours épouvanté et de plus en plus mystérieux, il se retrâ a pas furtifs en murmurant — avec un geste tragique de ses mains agitées :

— Mon cher ami, c'est horrible !!!

Profondément impressionné par l'allure extraordinaire d'Anatole Tardiveau, je n'eus point le temps de l'interroger. Les formes étaient sous presse, on allait rouler, mais, sachant combien cet excellent ami tient à la publication rapide de sa prose, je descendis quatre à quatre aux machines, fis desserrer les formes et, grâce à la bonne volonté de deux ou trois typos encore présents, le fait-divers prit place à la deuxième page du journal. L'allure inexplicable d'Anatole, m'avait tellement stupéfait que je pris à peine le temps de parcourir sa chronique.

Là-dessus, je dormis comme un loir avec la conscience du devoir merveilleusement accompli.

Or ce matin les *Nouvelles sensationnelles* — c'est le titre du journal quotidien dont je suis secrétaire de rédaction, — publiait le fait-divers suivant :

« Epouvantable accident. — Hier soir à 6 heures, comme notre concitoyen M. Willy Schuler, un vieillard respecté de tous, quittait sa villa de Westend pour se rendre en ville, ainsi que depuis des années, il a l'habitude de le faire, habitude qu'il n'interrompit qu'au printemps de 1880, pour quelques semaines pendant lesquelles il dut garder le lit, ayant eu la jambe brisée comme il essayait d'arrêter un cheval de fiacre emballé en criant derrière la voiture et en faisant des gestes

avec les bras, un essai qui effraya sans doute l'animal puisque, celui-ci, au lieu de s'arrêter comme il allait le faire, ayant ralenti sa course, s'enfuit plus rapidement; essay, d'ailleurs, qui à part les suites fort désagréables qu'il eut pour Schuler, fut rendu plus effrayant encore par la venue de sa pauvre vieille belle-mère laquelle passait par hasard dans la rue et dut être témoin de ce malheur. Dieu ait son âme ! Elle est morte il y a environ trois ans, en sa 66^e année, doucement, dans la ferme espérance d'une vie éternelle, car elle était une bonne chrétienne, au cœur loyal mais aussi sans fortune ayant été complètement ruinée par l'incendie de 1849. Mais, ainsi va la vie humaine ! Cet horrible malheur doit nous servir à tous d'avertissement et nous enseigner à vivre en pensant à la mort. Devant ce dénouement terrible, engageons-nous à délaisser dès aujourd'hui, et pour toujours, la bouteille si pleine de conséquences malheureuses et imprévues.

Le matin, en arrivant au journal, je trouve le rédacteur en chef, le numéro à la main, arpantant comme un fauve en cage, la salle de rédaction. Oh ! c'était un spectacle manquant absolument de drôlerie ! Il renversait les chaises, donnait du pied à son chien, brandissait son journal avec des gestes de désespoir et des cris de peaux-rouges... Enfin, un peu calmé, il m'entreprit. Cela encore manquait totalement de drôlerie. Comment avais-je pu laisser passer une semblable folie ? Il était donc impossible de me laisser seul une heure à la rédaction sans me voir accueillir toutes les insanités imaginables ? Le fait-divers entier de Tardiveau ne formait qu'une suite de phrases insensées incompréhensibles. De ma part, un tel acte était une ânerie, une vulgaire ânerie. Et faire desserrer les formes pour y introduire un tel morceau, non cela passait réellement les bornes, etc., etc., etc.

Moi, je pensais en silence : « Voilà donc ce qu'on s'attire par une bienveillance exagérée ! Si tu étais demeuré froid et insensible, si au lieu de t'émuvoir à la vue du visage bouleversé de Tardiveau, tu avais conservé ton calme, si tu avais simplement renvoyé le dit Tardiveau en lui annonçant que, les formes serrées, tu ne pouvais accepter sa copie, si... si... »

Et quelle est la récompense de cet excès d'aménité ? Mon renvoi immédiat illustré d'une série de noms d'animaux choisis parmi ceux qui, généralement, ne passent pas pour les êtres les plus spirituels de la création.

Maintenant, je veux — tout en sirotant mon café — lire encore une fois, attentivement, ce fait-divers et voir si le rédacteur en chef est dans le vrai. Si c'est le cas, malheur à toi, Anatole Tardiveau.

Je viens de relire la chronique et dois avouer que la chose ne m'a pas paru très claire. Lisons encore une fois, très lentement.

Après une seconde lecture, l'histoire ne me paraît pas plus claire, au contraire, je suis de plus en plus désorienté.

J'ai relu cinq fois l'article, mais avec la meilleure volonté du monde, je n'y pus trouver ni sens ni raison. Toute l'histoire ne supporte aucune sérieuse analyse. Est-il dit quelque chose de ce qu'est devenu Willy Schuler. Et d'abord qui est ce Schuler ? Dans quelle rue demeure-t-il. Il quitte sa maison à 6 heures, soit ; mais est-il arrivé en ville ou est-ce dans le trajet qu'un malheur est survenu ? Est-ce lui que ce terrible accident a frappé ? Lorsqu'on lit cet amas d'événements on croit apprendre quelque chose à ce sujet, mais bast ! rien, rien du tout !

La fracture de jambe de M. Schuler, vieille de quinze ans, constitue-t-elle peut-être le terrible accident, qui faisait gémir, hier soir, Tardiveau et l'amenaient au milieu de la nuit à la rédaction des Nouvelles sensationnelles, comme s'il eût apporté un récit intéressant l'univers entier ? Ou bien ce terrible accident a-t-il frappé sa belle-mère et est-ce la perte de sa fortune dont il est question ? ou peut-être de sa mort survenue il y a trois ans ? Et pourquoi cet imbécile de Schuler crie-t-il et ges-

ticule-t-il derrière ce cheval emballé, puisque celui-ci voulait s'arrêter de lui-même ? Et comment pouvait-il arrêter un cheval galopant devant lui ? Qu'est-ce qui doit nous servir d'avertissement dans cette aventure insensée ? Où y a-t-il une leçon dans cet incompréhensible mic-mac ? Enfin que signifie cette « bouteille pleine de conséquence » ? Il n'est pas même sous-entendu que Schuler fut adonné à la boisson, ou bien est-ce sa belle mère ? ou bien le cheval ? A qui donc, pour l'amour de Dieu, cette mystérieuse bouteille a-t-elle affaire ?

Je crois, moi, qu'il eût été préférable pour tous que Tardiveau méprisât davantage la dite bouteille, peut-être ne fut-il pas devenu l'auteur d'un fait-divers insensé. J'ai lu et relu ce détestable article (les cheveux m'en dressent encore sur la tête) et je n'en ai rien, mais rien pu tirer. On a l'impression que quelque part à une époque quelconque un accident aussi quelconque est survenu à une personne non moins quelconque, mais où ? mais quand ? mais quoi ? mais à qui ?... néant

A l'avenir, si l'occasion se représente, il sera bon, j'imagine, de demander au sieur Tardiveau, quand celui-ci apportera de la copie, quelques explications complémentaires... Ou, mieux encore, envoyer au diable tous les Tardiveau-possibles, eux, leurs amis, leurs parents et leurs connaissances.

En attendant je suis balancé.

(*Imité de l'anglais de Marc Twain.*)

Progrès. — Une jeune demoiselle prend un cours d'équitation. Elle demande à son professeur :

— Eh ! bien, monsieur le professeur, ai-je fait quelque progrès ?

— Certainement. Vous tombez déjà avec beaucoup plus de grâce qu'avant.

Il court encore. — Un voyageur ayant une visite à rendre dans un hôtel laisse son parapluie au portemanteau avec l'inscription suivante, bien en vue :

« Ce parapluie appartient à un homme qui peut donner un coup de poing de la force de 250 livres. »

Reviendrait dans dix minutes. »

La visite faite, il revient chercher son pépin, mais il trouve en place une autre carte ainsi libellée :

« Cette carte a été laissée par un homme qui peut courir quarante kilomètres à l'heure. Reviendrait pas ! »

MŒURS D'AUTREFOIS

Le morceau que voici est extrait du Bulletin n° 8 de l'Association du Vieux Moudon. Il trouve nu regain d'intérêt dans les mesures prises en Suisse ces dernières années contre les hôtes indésirables. Au seizième siècle, n'était pas admis qui voulait. On triait son monde sur le volet.

MEMOIRE que aujourduy jeudy septieme jour de may lan de nostre seigneur cōtrani mille cinq cent et quarante cinq est venuz yci en conseil par devant messeigneurs le chasteilain¹, du conseil et dizanrys² de Moudon noble Glaude Derlens³ donzel de Viveys proposant estre vray que luy des plaisant⁴ dung chien barbet lequel il avoit perdu vint en la croix blanche⁵ en laquelle se tient discret Anthoine Dutruty et la trouva noble Guillaume Espaz⁶ auquel il dit : vous aves ung borgeoys de ceste ville lequel est larre⁷ cart il ma derobe ung chien barbet ; laquelle parole il nentendoy dire ne proferir contre la ville ne les borgeoys dycelle, sinon contre celluy

¹ Le châtelain est ordinairement un bourgeois de Moudon ; il préside le Conseil et la Cour de Justice. Il est le remplaçant du bailli. A cette date c'est Jacques Creaturaz, notaire.

² Les dizeniens, au nombre de 6, nommés par le Conseil, pour une année, représentent la population en face du Conseil inamovible.

³ Sans doute Claude d'Illeens, co-seigneur de St-Martin de Vaud (Fribourg), fils d'Hugonin d'Illeens de Vevey. (Mss. Dumont).

⁴ Regrettant.

⁵ La « Croix blanche », qui appartenait alors à Ant. Dutruty, était à la rue de Grenade ; ce fut plus tard le « Grand Cerf » puis l'« Hôtel Victoria » ; aujourd'hui c'est une maison particulière.

⁶ Un des dizeniens, qui sans doute avait rapporté le propos au Conseil.

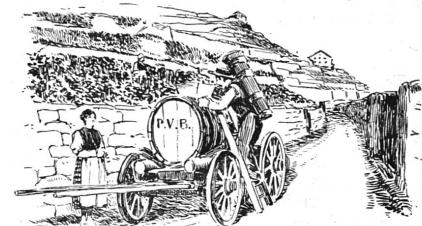
⁷ Voleur.

qui avoit et qui gardoit son chien barbet ; toutes-foys il entendoy⁸ que messeigneurs du conseil et dizanrys le prenoyent en aigre et a groz desplaisir pour quoy a crie mercy ausdicts seigneurs de conseil et dizanrys, disant que il nen[ten] doit dire la dictie parolle aux deshonneur des dicti borgeoys et qui ne vouldroyt en aulcune maniere dire ne parler contre la ville ne les dicti borgeoys et qui ne seavoit en euxl sinon qui estoit gens de bien⁹, pour quoi leur a prie et humblement requis qui leur plaise luy pardonner la dictie parolle pour ceste foys. Et avoir vehuz et cogneuz¹⁰ que le dict noble Glaude Derlens venoyt de bonne sorte et en humilité, pour lamour de Dieu et pour lamour de ses parens et amys les dicti seigneurs du conseils et dizanrys luy ont pardonne et pardonné pour ceste foys, reservant toujours les drys de nous tres redoublés seigneurs [de Beerne]. »

Voilà un texte que je copie dans le Registre du Conseil, coté E, f° X recto. Je le reproduis exactement en n'ajoutant que quelques signes de ponctuation indispensables, qui manquent absolument. J'ai conservé l'orthographe : on voit que le *l* ne se prononçait pas ; le greffier écrit indifféremment *qu'il* et *qui* ; *oi ou oy* se prononçait *ai* (par exemple on voit souvent écrit St-Elay pour St-Eloi).

L'intérêt de ce petit récit déjà relevé par M. Joly dans l'*Eveil*, il y a une vingtaine d'années est de nous faire pénétrer un peu dans l'âme de nos ancêtres : la ville n'est pas peuplée d'habitants venus au hasard de n'importe où. La bourgeoisie forme un corps, dans lequel on entre en prêtant serment, et où l'on se tient étroitement uni, du moins en face de l'étranger. Le sentiment de la solidarité est si étroit que la simple allusion à la possibilité qu'il y ait un voleur parmi les bourgeois, est considéré comme une injure grave, une atteinte portée à l'honneur du corps tout entier.

Charles Gilliard.



STÉRILE ATTENTE

(*Suite et fin.*)

Passant outre aux récriminations de ma tante, mon oncle, satisfait à l'idée de pouvoir enfin contenir son histoire favorite à quelqu'un qu'elle intriguait, poursuivit :

« Si je sais ?... Jean-Paul fut un de mes camarades d'école. Un beau gars qui promettait et dont notre bande était fière. Plus d'un — et j'en étais — envoyait son heureux destin : Le père de Jean-Paul était alors propriétaire du plus vaste domaine du village. Mais son fils nourrissait, déjà, d'autres idées. La ville exerçait sur son imagination juvénile et ardente une dangereuse fascination et, comme il s'y rendait fréquemment et n'en voyait que les aspects charmants et délectables sans jamais en soupçonner les pièges — pareil à ceux que le théâtre grise et séduit de la salle où tout apparaît féerique et merveilleux, où tout est pourtant si décevant de l'autre côté des jardins magnifiques et des villas princières dont les fleurs artificielles ou le riche mobilier flamboient aux feux menteurs de la rampe — Jean-Paul ne se rassasiait pas de tant d'enchantements. Ce n'est point qu'il eût la moindre intention de s'y installer et de déserter le foyer ancestral : trop de bien-être l'y attendait. Mais déjà il dédaignait les belles du village et se plaisait malinément à répondre aux avances tacites les plus tentantes par une sourire ironique et blessant. Plus

⁸ Apprenait.

⁹ Il ne connaissait personne qui ne fût homme de bien.

¹⁰ Ayant vu.